

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016
--

COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 7 MARS 2016

Le conseil municipal de Pabu dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 7 Mars à 18 heures 00, sous la présidence de Monsieur Salliou, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 23

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Salliou P - BOLLOCH J – HENRY B - PICAUD C – CORRE B – THOMAS D – LE BAIL J – BROUDIC F – FREMONT L – CARO D – SIMON A – LOUIS G – PERENNES LAURENCE S – MABIN B – LE FOLL M – GALLARDON P - BECHET MC – FORT M – LOW M – SIVINANT Y – CREEL G.

ABSENTS EXCUSES :

M LE GUILLOU G (procuration à M CREEL G)
ME COCGUEN MJ (procuration à M Salliou P)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREMONT L.

Date de convocation : 01/03/2016

Date d'affichage : 02/03/2016

Assistaient également à la réunion :

Yvon le Guichard, Directeur Général des Services.
Sylvie Le Bolloch, Rédacteur.

Monsieur Salliou communique ensuite l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1/ Adoption P.V de la dernière séance.
 - 2/ Subventions 2016
 - 3/ Demande de subvention DETR – Chemin des capucins
 - 4/ Demande de subvention désherbeur mécanique
 - 5/ Convention mise à disposition de matériel
 - 6/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine
 - 7/ Devis S.D.E
- Questions diverses.

Monsieur Salliou propose d'ajouter à l'ordre du jour l'examen de deux questions supplémentaires :

Une motion de soutien en faveur des agriculteurs.

Un additif à la délibération approuvant l'inventaire des zones humides.

A la demande de G. Louis, il sera apporté une précision quant à la présence d'un non élu en commission d'urbanisme.

1/ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ SUBVENTIONS 2016

L'examen en séance des demandes de subventions examinées et proposées par la commission des finances appelle les commentaires suivants :

- *Associations communales*

M. Bernard Henry souligne que le club des Ajoncs d'Or ne sollicite pas de subvention, comme l'an passé, du fait de recettes procurées lors des différents bals.

M. le Maire rappelle que toutes associations pabuaises disposent de la gratuité de la salle pour 3 manifestations annuelles. En ce qui concerne l'Amicale Laïque, M. Bernard Henry note une baisse des adhérents pour la section gymnastique et dessin, et propose de maintenir la subvention octroyée en 2015.

Quant à l'AS Pabu, la subvention est maintenue à 750 €. Cette association bénéficie en recettes de la buvette d'En Avant de Guingamp soit : 6946 €.

Pour la FNACA et l'association de la Marine marchande, aucune subvention ne leur est accordée, conformément à leurs demandes.

M. Bernard Henry explique qu'une nouvelle association a été créée : L'Atelier chorégraphique. Cette association comporte 238 adhérents, dont 52 Pabuais. La commission des finances propose d'allouer une subvention de 600 €. Cette aide permettra notamment de participer au spectacle de fin d'année qui se déroulera à la salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon.

En conclusion, M. Henry souligne la bonne gestion de l'ensemble des associations de la commune.

- *Associations extérieures*

M. Guillaume Louis s'regrette que l'association Radio Kreizh Breiz ne bénéficie d'aucune subvention, vu ses difficultés financières. Cette association intervient notamment à l'école du Bourg. M. P. Salliou, bien que partageant ce point de vue, rappelle que pour pouvoir prétendre à une demande de subvention il est essentiel que soit produit à l'appui de la demande un compte rendu financier d'activités.

Par ailleurs le versement de subvention est également conditionné par l'inscription d'au moins cinq Pabuais aux activités proposées par cette association.

Mme Fabienne Broudic présente la demande de subvention concernant l'ACDASC. La commission finances propose de maintenir le niveau de la subvention à hauteur de l'année 2015, soit 6076 €.

Deux nouvelles demandes de subvention ont été enregistrées :

- Mouv'ensemble, association dont le siège social est situé au centre social à Guingamp. M. le Maire précise que cette association génère du lien social. Cette association a notamment organisé un concours de « gâteaux au chocolat ».

- Association Camellia, qui va recevoir la somme de 30 €. En effet, cette association, qui a organisé la fête du camellia en 2015, a connu une baisse de fréquentation due aux intempéries.

Monsieur le Maire souligne que, contrairement à ce que pourrait laisser entrevoir l'examen des demandes de subvention, la commune soutient également le secteur caritatif et ce par le biais du CCAS.

Mme Denise Thomas énumère les subventions accordées en 2015 au profit des associations caritatives : Restos du cœur, ALMA, VMEH, ADOT, JALMAV, Ligue contre le cancer, la Rose espoir, le Secours catholique, le Secours populaire... pour un montant d'environ 5000 €.

M. Marcel Le Foll précise que la commune va inscrire au budget la somme de 23 000 € pour couvrir l'ensemble des dépenses au niveau des subventions (RASED, concours des maisons fleuries). Au total, c'est une enveloppe de 28 000 € qui sera ainsi dévolue au soutien du monde associatif.

N°01.03.2016 : SUBVENTIONS 2016

B. Henry, adjoint, porte à la connaissance des membres du conseil municipal, les diverses demandes de subventions adressées en mairie par les associations et organismes divers, pour l'année 2016.

Le conseil municipal,

Vu les propositions de la commission des finances,

ARRETE comme suit les attributions de subventions pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Section Locale des Anciens Combattants	50.00 €
Foyer socio-éducatif Restmeur	550.00 €
Amicale Laïque	2 200.00 €
A.S Pabu Football	3 500.00 €
A.S Parents d'élèves du Croissant	750.00 €
A.S Parents d'élèves du Bourg	510.00 €
Entente Tennis Pabu/Saint-Agathon	4 000.00 €
Amicale Laïque – Subvention pour formation	400.00 €
Ca Cartonne à Pabu	50.00 €
Atelier chorégraphique Ecole de danse	600.00 €

SPORT	
Vélo Club Pays de Guingamp	30.00 €
Grâces twirling Club	30.00 €
Tennis de table de Ploumagoar	30.00 €
SCB Gym Guingamp	30.00 €
CULTURE ET LOISIRS	
Centre Culturel Breton	30.00 €
Chorale Arpège	40.00 €
DIVERS	
Association des Maires de France	1 021.52 €
ACDASC	6 076.00 €
Association nationale des visiteurs de prison	50.00 €
Mouv-ensemble	50.00 €
Association Camellia	30.00 €

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65741 du budget primitif 2016.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016

La commune envisage d'inscrire au chapitre travaux et réalisations 2016 l'aménagement du chemin des Capucins. Ce projet étant susceptible de bénéficier d'un subventionnement au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux, le conseil municipal est invité à délibérer pour approuver le projet et son plan de financement prévisionnel, établi sur la base de réunions de travail préparatoires avec assistance à maîtrise d'ouvrage de l'A.D.A.C 22

Les travaux de réhabilitation du chemin s'élèvent à la somme de 287 000 € pour la voirie et 115 951 € pour les réseaux, soit un total de 402 951 €, susceptibles de bénéficier d'une subvention à hauteur de 35 %, soit 141 033 €. Ces travaux répondent à la future implantation du pôle infanto-juvénile de la Fondation Bon Sauveur de Bégard qui accueillera des enfants de 3 à 16 ans ; 1100 enfants seront suivis sur le site, 30 professionnels travailleront au centre qui sera ouvert du lundi au vendredi (CMP, hôpital de jour...). Le permis de construire va être déposé prochainement. Mme Josette Bolloch précise que les travaux débiteront en septembre 2016, pour s'achever en mars 2018.

Ils permettront en outre de répondre à des projets de viabilisation de terrains au niveau du chemin des Capucins : 2 lots créés par M. et Mme Lorgeré, 3 lots prévus par Mme Bianchi.

M. le Maire précise que le centre hospitalier n'a pas souhaité qu'il y ait une liaison véhicules pour desservir le futur pôle infanto juvénile sur l'emprise hospitalière (risque d'engorgement de l'accès des urgences).

M. Marcel Le Foll rajoute qu'une tranche conditionnelle est prévue rue Alexandre Lédan. Mme Christine Béchet soulève l'opportunité de la réalisation de l'effacement des réseaux. Compte tenu de l'enveloppe financière prévisionnelle qui y devrait être consacrée, M. Le Foll propose qu'il en soit redébatu en commission des finances.

Par ailleurs, les résultats de l'étude hydraulique sont toujours en attente.

N°02.03.2016 : SUBVENTION D.E.T.R 2016.

Les maires de l'ensemble des communes éligibles à la D.E.T.R ont été avisés, par lettre circulaire de la préfecture des Côtes d'Armor en date du 18 décembre 2015, des projets éligibles à la D.E.T.R pour l'année 2016, de la fourchette des taux ainsi que des modalités de dépôt des demandes de subventions.

Le projet d'aménagements et de sécurisation du chemin des Capucins s'inscrit dans la catégorie d'investissement éligible à une subvention au taux de 35 % du coût prévisionnel hors taxes du projet (honoraires d'étude, de maîtrise d'œuvre, de coordination et frais divers exclus), et peut être considéré comme s'inscrivant dans une dimension intercommunale,

Les dossiers de subvention sont à transmettre à la sous-préfecture avant le 11 mars 2016.

Le conseil municipal,
Entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet d'aménagements et de sécurisation du chemin des Capucins et son plan de financement prévisionnel, pour un montant subventionnable estimé à la somme de 402 951.00 € hors taxes,
- Sollicite une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux programme 2016,
- S'engage à commencer les travaux durant l'exercice budgétaire duquel relève la notification de l'arrêté préfectoral,
- S'engage à assurer le financement de l'opération.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION DESHERBEUR MECANIQUE

M. Marcel Le Foll explique que la commune a signé en 2013 une charte pour une gestion durable de l'eau et envisage, dans ce cadre, l'acquisition d'un désherbeur mécanique pour diminuer l'usage de produits phytosanitaires.

M. Le Foll informe qu'il s'est rendu à Plédéliac avec Hervé Le Corre et Joël Le bail pour l'achat d'un désherbeur mécanique. Le coût s'élèverait à 4 450 € HT. Une subvention de 1 557 € pourrait être accordée par l'agence de l'eau Loire Bretagne et par le conseil régional.

M. Guillaume Louis évoque la possibilité d'une mutualisation de l'achat de cet appareil. M. Marcel Le Foll répond que l'utilisation de ce matériel nécessiterait par ailleurs la mise à disposition d'un tracteur ce qui ne paraît pas envisageable en l'état, les autres communes sollicitées n'ayant pas l'équipement nécessaire.

Mme Sophie Perennes-Laurence s'interroge sur les dégâts que pourraient occasionner ce type de matériel s'agissant notamment des liaisons douces. Il lui est fait réponse que ce type de matériel est adapté à ce genre de configuration.

N°03.03.2016 : ACQUISITION D'UN MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

La collectivité a signé en 2013 la charte communale pour une gestion durable de l'eau qui comprend notamment un volet ayant trait à l'entretien des espaces communaux : contenu technique et méthodologique d'une maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage.

L'acquisition d'un désherbeur mécanique procède de la volonté de réduire l'usage des produits phytosanitaires et à ce titre peut bénéficier de subventions auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil régional de Bretagne.

Il rappelle qu'un crédit a été inscrit au budget primitif 2016 pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique, coût estimé 4 450.00 € HT. Dans le cadre des programmes d'acquisition de matériel alternatif visant à réduire l'utilisation de pesticides, ces équipements peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau (35% du coût total du matériel) et le conseil régional (35 %), soit 70 % limite de cumul des subventions publiques.

Plan de financement :

Financeurs	Base	Taux	Part financeurs
Agence de l'eau	4 450.00 €	35 %	1 557.50 €
Conseil régional	4 450.00 €	35 %	1 557.50 €
Commune		Solde	1 335.00 €
Total			4 450.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► Approuve le programme présenté ci-dessus,

► Sollicite une subvention auprès du conseil régional de Bretagne et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif.

5/ CONVENTION MISE A DISPOSITION DE MATERIEL.

M. Joël Le Bail explique que la commune a été sollicitée par la commune de Ploumagoar pour une mise à disposition du camion du service technique pour les navettes d'approvisionnement des Restos du cœur. Cette mise à disposition existe déjà pour les communes de Saint-Agathon et Plouisy et donne lieu à une compensation financière.

N°04.03.2016 : CONVENTION DE SERVICE AVEC LA MAIRIE DE PLOUMAGOAR.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Ploumagoar sollicite une mise à disposition d'un véhicule du service technique de la commune.

Il est donc proposé d'établir une convention avec effet au 1^{er} janvier 2016 régissant cette mise à disposition par la commune de Pabu des moyens humains et matériels de ses services techniques.

Après chaque mise à disposition, un état reprenant un relevé précis du temps passé sera établi pour servir de justificatif au titre de recettes émis pour le remboursement des frais occasionnés par cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** cette mise à disposition partielle du service technique de la commune auprès de la commune de Ploumagoar,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

N°05.03.2016 : ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE.

La Fondation du Patrimoine reconnue d'utilité publique en 1997 est un partenaire reconnu de l'engagement culturel local. Elle a pour but de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé.

Loïc Frémont, adjoint, rappelle à l'assemblée les concours obtenus par la commune dans le cadre des travaux de restauration de l'église et son mobilier d'art.

La Fondation du Patrimoine sollicite à nouveau l'adhésion de la collectivité afin de pérenniser ses actions en faveur du patrimoine breton.

Le conseil,

Après avoir entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le renouvellement de son adhésion à la Fondation du Patrimoine

DONNE son accord pour le versement d'une cotisation de 100 € au titre de l'année 2016.

6/ DEVIS SDE

L'examen de cette question amène les précisions suivantes :

En réponse à G. Louis, M. Le Foll précise que l'éclairage des structures du rondpoint Saint-Loup est un éclairage led très économe en énergie. A l'interrogation de C. Béchet sur l'éclairage du parking au Rucaër, il est rappelé qu'il s'agit d'un parking à l'usage de l'AS Pabu (seniors et école de foot) permettant notamment la sécurisation du site compte tenu de son taux de fréquentation.

N°06.03.2016 : DEVIS SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – ILLUMINATIONS.

A la demande de la collectivité, le Syndicat Départemental d'Energie a fait procéder aux études concernant la pose d'une prise de courant pour les illuminations de Noël au rond-point Saint-Loup :

Montant des travaux 190 € H.T – participation communale 114 € (60 %)

Le conseil municipal

Entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets d'éclairage public ci-après présenté par le S.D.E :

- Illuminations Noël rond-point Saint-Loup pour un montant estimatif HT de 190.00 €

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

N°07.03.2016 : DEVIS SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – PARKING DU RUCAER.

A la demande de la collectivité, le Syndicat Départemental d'Energie a fait procéder aux études concernant l'aménagement éclairage public parking du Rucaër :

Montant des travaux 5 200 € HT – participation communale 3 120 € (60%).

Le conseil municipal

Entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets d'éclairage public ci-après présenté par le S.D.E :

- Aménagement éclairage public « parking face au centre de formation » pour un montant estimatif HT de 5 200 €.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

N°08.03.2016 : DEVIS SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – ECLAIRAGE PUBLIC RUCAER.

A la demande de la collectivité, le Syndicat Départemental d'Energie a fait procéder aux études concernant l'extension éclairage public chemin du Rucaër :

Montant des travaux 11 500 € H.T. – participation communale 6 900 € (60 %).

Le conseil municipal

Entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets d'éclairage public ci-après présenté par le S.D.E :

- Extension éclairage public « chemin du Rucaër » pour un montant estimatif HT de 11 500 €

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Questions diverses

M. Joël Le Bail, qui est le représentant de la commune au niveau du SMEGA, informe qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour rajouter les termes « cours d'eau » au niveau de l'intitulé : inventaires des zones humides. A ce jour, M. le Maire précise que la commune n'a toujours pas reçu le document définitif de cet inventaire. La commune est concernée par 3 cours d'eau : Le Trieux, Le Froust et le Ru Potin (situé derrière le lycée Notre Dame).

N°09.03.2016 : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

La réalisation d'un inventaire des zones humides et cours d'eau de la commune, a été confié au SMEGA afin d'intégrer cette carte au P.L.U.

La délibération adoptée par le conseil municipal en date du 19 mai 2014 ne mentionnait pas explicitement l'inventaire des cours d'eau. Par courrier en date du 22 janvier 2016, le SMEGA invite la collectivité à réparer cette omission.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

VALIDE les résultats de l'inventaire des zones humides et cours d'eau réalisé par le SMEGA ;

S'ENGAGE à ce que ces données soient intégrées dans le document d'urbanisme de la commune.

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

M. le Maire informe qu'en tant qu'élu il a participé à plusieurs manifestations de soutien en faveur des agriculteurs, notamment à Quessoy et Loudéac dont il souligne le caractère très consensuel et bien au delà des étiquettes. Accompagné de Mme Thomas, il est également allé à la rencontre des manifestants à Kernilien pour leur apporter un soutien matériel, et ce à titre personnel.

M. Guillaume Louis demande quelle action la commune entreprend-t-elle en faveur des agriculteurs. M. Marcel Le Foll rappelle que la société Breizh Restauration en charge de la restauration cantine se fournit en produits locaux.

M. le Maire souligne également la possibilité pour chacun de s'approvisionner en privilégiant les circuits courts et qu'à titre personnel, il se fournit chez les producteurs locaux : Ferme Duvert, Ferme Huet, professionnels situés dans les anciens locaux des Ets Guillerm, rue de l'Armor. La somme de ces comportements individuels pourrait permettre un soutien non négligeable en termes de débouchés et donc de revenus pour les producteurs locaux. Il semblerait qu'une prise de conscience vers une consommation privilégiant la qualité et non plus le seul critère prix fasse son chemin dans l'esprit des consommateurs.

M. Guillaume Louis interpelle M. le Maire en tant qu'élu s'agissant des mesures mises en place pour favoriser l'installation sur la commune de jeunes agriculteurs. M. le Maire répond qu'il n'a pas la maîtrise de ces décisions. Elles sont plus généralement du ressort du monde agricole lui-même (SAFER en particulier). M. Loïc Frémont ajoute que, par contre, il a reçu à plusieurs reprises Manuel Ruiz, maraîcher vendant en direct, pour faciliter son installation rue de l'Armor. Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de motion dont il donne lecture.

N°10.03.2016 : MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A LEURS FAMILLES

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

COMMISSION URBANISME

Quant à la question de Guillaume Louis concernant la présence d'un membre non élu lors de la dernière commission d'urbanisme, M. le Maire répond que cette personne peut être considérée comme personne « ressource », vu son expérience dans le domaine de la construction.

M. Guillaume Louis demande que la situation soit clarifiée au besoin par une nouvelle délibération.

M. le Maire répond qu'il va se renseigner pour approfondir la question.

INFORMATIONS

➤ Maison pluridisciplinaire de santé :

M. le Maire déclare qu'il est prévu 2 sites :

- 1 site situé à Saint-Michel à Guingamp (rachat du cabinet médical par Guingamp Communauté)

- 1 site adossé au centre hospitalier (site de l'ancienne maternité : rez de chaussée + étage).

Globalement ce projet représente un investissement de l'ordre de 3 millions d'euros. Madame Béchet se déclare partagée sur le rachat des murs du cabinet Saint-Michel par Guingamp Communauté. Mme Josette Bolloch précise que ce projet a été validé par l'ARS, qu'il s'agit d'un projet élaboré par les médecins et que cet élément était une des conditions de l'aboutissement de ce dossier.

Mme Christine Béchet souligne que le bâtiment de l'hôpital nécessitera de gros travaux. Chacun s'accorde qu'une construction neuve serait sûrement d'un meilleur rapport qualité prix mais depuis l'origine on parle de maison pluridisciplinaire adossée à l'hôpital.

➤ Fusion intercommunalités

M. le Maire rappelle, qu'à son avis, il ne faut pas contraindre les communes à s'intégrer dans des structures.

En effet, les communes du Merzer, Saint-Gilles-les-Bois et Goudelin souhaiteraient rejoindre Guingamp Communauté. Carnoët souhaiterait rejoindre Carhaix et non pas la structure de Guingamp Communauté. Par ailleurs, huit communes de Paimpol communauté ne souhaite pas rejoindre Guingamp.

➤ Très Haut Débit :

M. Loïc Frémont précise que la commune en bénéficiera en 2019, avec une participation de 50 % de la commune (soit une charge financière de l'ordre de 290 000 €). Or, la commune de Guingamp bénéficie d'une prise en charge à 100 % d'Orange au même titre que les bassins de vie identifiés par l'opérateur historique.

Pour les autres secteurs non équipés par Orange, ce déploiement bénéficie de financements européens, de l'Etat, de la région et du département, le solde étant supporté par les E.P.C.I., mais il n'a jamais été prévu à l'origine que les communes devaient supporter la moitié du reste à la charge de l'E.P.C.I.

M. le Maire rajoute qu'il est anormal qu'une telle discrimination s'opère au niveau du territoire. Un courrier conjoint des municipalités de Ploumagoar, Saint-Agathon Plouisy et Pabu sera adressé au président de Guingamp communauté sollicitant une prise en charge totale de cette diffusion par l'E.P.C.I.

M. le Maire informe l'assemblée que M. Gérard Créel a décidé d'arrêter sa fonction en tant que conseiller municipal délégué, pour des raisons en lien avec ses obligations professionnelles. M. Créel sera remplacé par M. Anthony Simon.

➤ M. le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal la cérémonie commémorative du 19 mars.

➤ M. Loïc Frémont expose les différentes manifestations qui ont eu lieu dans le cadre du Festival Autour d'elle, manifestation qui s'achève le 13 mars prochain avec un spectacle organisé à la Grande Ourse à Saint-Agathon

- 29 février 2016, spectacle avec Denis Lecat, qui a réuni 70 personnes à Pabu

- 02 mars, spectacle à la médiathèque de Pabu avec une participation de 30 personnes

- 04 mars, spectacle de jazz à Plouisy, avec 150 personnes

- 06 mars, trio de chants bretons à la Grande Ourse à Saint-Agathon, salle comble

- 05 et 06 mars à Pabu, initiation au hip hop (15 personnes)

Cette participation est à mettre en lien avec la bonne couverture médiatique dont a bénéficié cette manifestation, à laquelle la commune participe pour la sixième année consécutive.

➤ Patrimoine :

M. Loïc Frémont met en avant le travail réalisé par les services techniques pour la remise en état des lavoirs de Kerhré, de Kérez, la création d'un nouveau sentier de randonnée à Munehorre. Une convention a été signée avec le propriétaire : M. de Geofroy.

M. Loïc Frémont rajoute que des panneaux interdisant l'accès aux engins à moteurs seront posés tout au long de ce nouveau sentier.

M. Pierrick Galardon rajoute qu'il serait également nécessaire de prendre un arrêté municipal.

➤ Commission municipale des enfants :

Mme Béatrice Corre dresse un état des lieux de la mise en place de la nouvelle commission municipale des enfants. Cette commission s'adressera aux enfants de 9 à 11 ans. Une réunion d'information est programmée le 19 mars prochain à 14h. En réponse à M. Guillaume Louis, Mme Béatrice Corre précise que la commission en charge de ce dossier a préféré intervenir,

non pas dans les écoles comme auparavant, mais en s'adressant directement aux petits Pabuais et en organisant de nouvelles élections à la mairie.

➤ *Société SI2 P :*

M. le Maire fait part que le tribunal de Créteil en charge de la liquidation de cette société a fait suite à la proposition de la commune de racheter ces terrains au prix de 2 € le m². La commune avait vendu ces terrains au prix de 3.05 €. Ces terrains sont situés entre le lotissement du Rucaër et le futur centre d'En Avant de Guingamp. Le Maire rajoute qu'il est actuellement en négociation avec l'ADAPEI, pour que cet organisme rétrocède à la commune une parcelle d'environ 9 000 m² à la commune, parcelle qui avait été cédée au franc symbolique en 1996 pour y réaliser des constructions en faveur des handicapés, projet auquel il ne sera probablement jamais donné suite. La commune disposerait ainsi d'une assise foncière propice à la mise en œuvre de nouveaux projets. M. Loïc Frémont ajoute que cela va permettre de rétablir la continuité du chemin de randonnée du Trieux, dont une partie a été supprimée par l'implantation du centre de formation d'E.A.G.

M. Marcel Le Foll liste les principaux investissements pour 2016 :

- Acquisition de matériels pour les services techniques, changement de serveur à la mairie, différents travaux dans les écoles...un programme voirie dont il faudra définir les priorités. La commission des finances se réunira le 21 mars prochain, et le budget sera voté le 4 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h15.

Affiché le 10/03/2016

En exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales

P. Salliou, maire.